

DENOMINATION

**CCAS
2013**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Nombre de membres en exercice	: 12
Nombre de membres présents	: 7
Nombre de suffrages exprimés	: 7
Votes	
Contre	0
Pour	7

Date de la convocation le 03.03.2014

Séance du 10 mars 2014

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mr André VOLLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Mme CROZIER Vice-Présidente par délégation, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	6 016,34 €	/	/	/	6 016,34 €
Opérations de l'exercice	22 535,91 €	22 850,05 €	/	/	22 535,91 €	22 850,05 €
TOTAUX	22 535,91 €	28 866,39 €	/	/	22 535,91 €	28 866,39 €
Résultat de clôture	/	6 330,48 €	/	/	/	6 330,48 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des RAR

Excédent de financement des RAR

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

/ au compte 1068 investissement

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

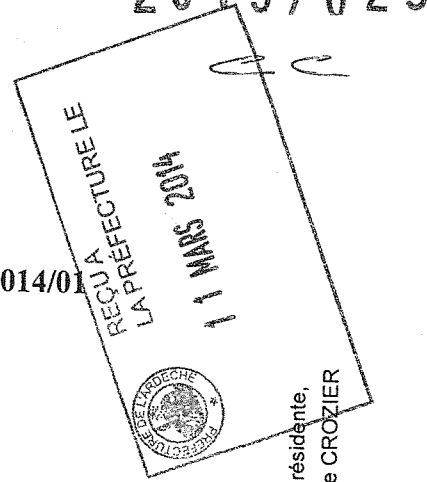
Ont signé au registre des délibérations M. CROZIER. VOLLE. CORNET. VERNET. BEUGNET. RIFFARD. VINCENT

Mme CROZIER ne prend pas part au vote.

Pour expédition conforme, le

La Vice-Présidente,
Christiane CROZIER

DELIBERATION N° 2014/01



2013/025

2013/026

ec